

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **7 JUIN 2021 à 18 heures**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

2021,109 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 18 heures.

M. François Lemire, CA et auditeur pour la Ville de Kingsey Falls, se joint aux membres du conseil par visioconférence. La trésorière, Mme Nathalie Patenaude est présente dans la salle. M. Lemire explique le rapport financier de l'exercice 2020 et répond aux questions des membres du conseil.

M. Lemire et Mme Patenaude quittent la réunion.

2021,110 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « affaires nouvelles » :

27.1 ÉLAGAGE DES ARBRES.

2021-114 **RÉSOLUTION NO 2021-114** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2021,111 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 3 mai 2021.

2021-115 **RÉSOLUTION NO 2021-115** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SESSION ORDINAIRE DU 3 MAI 2021**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 3 mai 2021 tel que présenté.

2021,112 PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Emmanuelle Lebeau-Guertin a fait parvenir une lettre aux membres du conseil municipal. Elle explique la problématique des utilisateurs de la rue Gibson, à l'intersection du boulevard Marie-Victorin et tout au long de la rue, que soit à pied, à vélo ou en voiture. Elle demande à la ville de procéder à des aménagements pour sécuriser les utilisateurs.

Le conseil municipal va demander une étude à une compagnie spécialisée dans l'aménagement de rue pour tenter de trouver une solution.

2021,113 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

La directrice générale fait un rapport verbal du Service de sécurité incendie.

2021,114 COMPTES DU MOIS

2021-116 RÉSOLUTION NO 2021-116 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **QUATRE CENT CINQUANTE-SEPT MILLE CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS ET SEPT CENTS (457 165,07 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

2021,115 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

2021,116 RAPPORT SUR LES FAITS SAILLANTS 2020

Le rapport des faits saillants 2020 est déposé tel que requis par la loi et il sera publié dans le journal l'Écho des chutes.

2021,117 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

2021-117 RÉSOLUTION NO 2021-117 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR DE L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La trésorière a déposé le rapport et les états financiers consolidés pour l'exercice financier 2020;
- 2 La trésorière et l'auditeur ont fourni au conseil toutes les explications nécessaires;
- 3 Il y a lieu d'accepter ce rapport et d'en transmettre copie au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACCEPTATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS.** Le conseil municipal accepte le rapport de l'auditeur et les états financiers pour l'exercice financier 2020.
- 2- **COPIE.** Copies des états financiers seront expédiées le plus tôt possible au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2021,118 TRÉSORERIE – Affectation de l'excédent de fonctionnement pour l'exercice financier 2020

**2021-118 RÉSOLUTION NO 2021-118
AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2020**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville avait prévu un surplus de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 37 935 \$ à son budget 2020;
- 2 La ville avait prévu des activités d'investissement de 333 412 \$ à son budget 2020;
- 3 La ville avait prévu affecter 37 935 \$ du surplus de fonctionnement et de prendre 295 477 \$ dans son surplus non affecté afin de combler le 333 412 \$ d'investissement prévu dans son budget 2020;
- 4 La ville a réalisé un surplus de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 460 996 \$ pour l'année 2020;
- 5 La ville a réalisé des dépenses d'investissement de 366 347 \$ en 2020;
- 6 La ville a réalisé des revenus d'investissement de 32 785 \$ en 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AFFECTATION.** Le conseil municipal approuve l'affectation de 333 561 \$ de ses activités de fonctionnement à ses activités d'investissement afin de combler le 366 346 \$ d'investissement de l'exercice 2020 de la ville.
- 2- **AFFECTATION.** Le conseil municipal approuve l'affectation de 460 996 \$, soit le surplus réalisé, à l'excédent de fonctionnement non affecté de la ville totalisant la somme de 2 525 992 \$ au 31 décembre 2020.
- 3- **AFFECTATION.** Le conseil municipal approuve l'affectation de 64 419 \$ pour la COVID-19 dans un excédent de fonctionnement affecté.

- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière et à M. François Lemire, CPA auditeur, CA.

2021,119 RESSOURCES HUMAINES

2021,119.1 EMBAUCHE DE PERSONNES POUR LA TOURNÉE DE L'INVENTAIRE DES BACS

**2021-119 RÉSOLUTION NO 2021-119
EMBAUCHE DE PERSONNES POUR FAIRE
LA TOURNÉE DE L'INVENTAIRE DES BACS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu que la ville procède à l'inventaire des bacs de matières résiduelles, de matières récupérables et de matières putrescibles pour la tenue à jour des dossiers des contribuables;
- 2 Des montants sont prévus au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher Mme Esther Côté et MM. Benoit Bourget et Alain Letendre pour faire une tournée des secteurs urbain et rural pour procéder à l'inventaire des bacs de matières résiduelles, de matières de récupération et de matières putrescibles.
- 2- **CONDITIONS.** Ces personnes sont engagées sur une base temporaire, pour une période déterminée. Le salaire horaire qui leur sera versé est celui indiqué aux dossiers n^{os} 02-18, 03-0021 et 03-0022.

**2021,119.2 AUTORISATION AU CONSULTANT EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL –
Accompagnement au projet du Marché des artisans**

**2021-120 RÉSOLUTION NO 2021-120
AUTORISATION AU CONSULTANT EN
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL POUR
ACCOMPAGNEMENT AU PROJET DU MARCHÉ DES ARTISANS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Miellerie King veut mettre sur pied un Marché des artisans;
- 2 Une demande a été faite à la ville pour que le consultant en développement économique et commercial accompagne les organisateurs dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise M. André Baillargeon, consultant en développement économique et commercial, à accompagner, durant ses heures de travail à la ville, les organisateurs du Marché des artisans dans leurs démarches de mise sur pied.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. André Baillargeon.

2021,120 SESSIONS DU CONSEIL

**2021-121 RÉSOLUTION NO 2021-121
MODIFICATION DE L'HEURE DE
LA TENUE DES SESSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2021-95, les sessions ordinaires du conseil, tenues à huis clos, devaient débuter à 18 h en raison de la situation liée à la pandémie;
- 1 La situation liée à la pandémie a changé et que la ville est maintenant en zone jaune, il y a lieu de modifier l'heure de la tenue du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que les sessions ordinaires du conseil seront tenues à 19 h 30 à compter du 5 juillet 2021. De plus, les sessions ne seront plus tenues à huis clos.

**2021,121 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 163, RUE
DUPUIS (MM. Maxime Plante et Kevin Lafleur) – Garage
annexé en façade**

**2021-122 RÉSOLUTION NO 2021-122
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR
MM. MAXIME PLANTE ET KEVIN LAFLEUR
163, RUE DUPUIS – GARAGE ANNEXÉ
À LA RÉSIDENCE EN FAÇADE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 MM. Maxime Plante et Kevin Lafleur possèdent la propriété située au 163, rue Dupuis;
- 2 Les demandeurs désirent construire un garage annexé à la résidence en façade contrairement à l'obligation de construire un garage annexé dans les extrémités gauche et droite de la cour avant tel qu'exigée à l'article 7.6.1 c) du règlement de zonage n° 09-02;
- 3 En fonction de la configuration du terrain, la construction du garage annexé en façade permettrait de maximiser la superficie de terrain;
- 4 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice au propriétaire voisin;
- 5 Le conseil municipal a adopté le règlement n°09-06 sur les dérogations mineures;
- 6 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 7 Aux termes de la résolution no CCU-2021-18, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde MM. Maxime Plante et Kevin Lafleur une dérogation mineure permettant la construction d'un garage annexé à la résidence en façade contrairement à l'obligation de construire un garage annexé dans les extrémités gauche et droite de la cour avant tel qu'exigée à l'article 7.6.1 c) du règlement de zonage n° 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 6 318 569 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux demandeurs.

2021,122 ACHAT DE COMPTEURS D'EAU POUR LES INDUSTRIES

2021-123 RÉSOLUTION NO 2021-123 ACHAT ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU POUR LES INDUSTRIES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 À chaque année, la ville doit faire un bilan de sa gestion de l'eau potable qui est déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- 2 Le rapport du MAMH transmis à la ville, pour l'année 2019, indique que si la municipalité dépasse un des objectifs au bilan 2021, l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (industries, commerces et institutions), les immeubles mixtes ciblés, les immeubles municipaux et sur un échantillon de 20 immeubles résidentiels sera requise progressivement d'ici le 1^{er} septembre 2025;
- 3 La ville veut atteindre les objectifs requis, elle veut, entre autres, trouver la source de l'augmentation de la consommation de nuit, la ville veut installer dès maintenant des compteurs d'eau chez certaines industries;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour ces achats;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT ET INSTALLATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter des compteurs d'eau, des débitmètres et des clapets anti-retour pour les installer à certaines industries.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser un montant maximum de **QUINZE MILLE TROIS CENT TRENTE ET UN DOLLARS (15 331,00 \$)** plus les taxes applicables et les coûts de creusage et d'installation pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au contremaître du Service des travaux publics.

**2021,123 PROLONGEMENT DES RUES CÔTÉ ET COUTURE –
Contribution financière à titre de compensation pour
pertes de milieux humides et hydriques**

**2021-124 RÉSOLUTION NO 2021-124
PROLONGEMENT DES RUES CÔTÉ ET COUTURE
CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TITRE
DE COMPENSATION POUR PERTES
DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a présenté au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une demande d'autorisation pour son projet d'intervention en milieux humides pour le prolongement de la rue Couture;
- 2 Selon l'article 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la délivrance de l'autorisation demandée est subordonnée au paiement d'une contribution financière pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques;
- 3 Il y a lieu que la ville paie cette contribution financière pour l'avancement du projet;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour ce versement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au ministre des Finances le montant de **SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS (6 462,00 \$)** demandé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à titre de contribution financière pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques.

**2021,124 OFFRE DE SERVICES EN URBANISME POUR RUES
FUTURES**

Ce point est reporté.

2021,125 APPELS D'OFFRES

2021,125.1 RÉFECTION DE LA RUE JONCAS

**2021-125 RÉSOLUTION NO 2021-125
APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION
DE LA RUE JONCAS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2020-154, la Ville a mandaté la firme Les Services EXP inc. pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection sur une partie de la rue Joncas à partir du boulevard Marie-Victorin vers le 12^e Rang;
- 2 Les plans et devis sont prêts, il y a lieu que la ville lance un appel d'offres pour les travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la directrice générale à déposer les documents d'appels d'offres, préparés par les Services EXP inc., sur le site SEAO pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Joncas.

2021,125.2 AMÉNAGEMENT DU PARC DES AÎNÉS

2021-126 RÉSOLUTION NO 2021-126 APPEL D'OFFRES POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2020-156, la Ville a mandaté la firme Les Services EXP inc. pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement du parc des Aînés au 9, rue Caron;
- 2 Les plans et devis sont prêts, il y a lieu que la ville lance un appel d'offres pour les travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la directrice générale à déposer les documents d'appels d'offres, préparés par les Services EXP inc., sur le site SEAO pour les travaux d'aménagement du parc des Aînés.

2021,126 COMITÉ EN VERT

2021-127 RÉSOLUTION 2021-127 COMITÉ EN VERT OBJECTIFS ET ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des citoyens soucieux de l'environnement de leur milieu de vie désirent avoir un Comité en vert et participer à la création d'une Politique de l'arbre;
- 2 Ces citoyens ont fixé les nouveaux objectifs du comité et des activités qui pourraient être organisées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la formation du Comité en vert, composé de bénévoles, avec ces objectifs :
 - Maintenir une **ville verte** tout en créant une **énergie circulaire**
 - Recommander un milieu de vie avec un **environnement sain**
 - Participer à la création d'une Politique de l'arbre
 - Être un comité consultatif pour les **nouvelles plantations d'arbres** et aussi pour le **maintien** de l'existant pour :
 - o les promoteurs
 - o les citoyens
 - o la Ville

- Participer aux **activités organisées** par le comité en vert :
 - don des arbres
 - achats regroupés des végétaux
 - don de compost
 - etc.

2021,127 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À ESPACE MUNI – Aménagement du terrain de pétanque dans le parc des aînés

2021-128 **RÉSOLUTION NO 2021-128**
DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
À ESPACE MUNI DANS LE CADRE PROGRAMME
SAINES HABITUDES DE VIE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adopté une politique des aînés et un plan d'action MADA;
- 2 La ville a le projet d'aménager un Parc des aînés au cours de l'année 2021 où sera construit un terrain de pétanque;
- 3 Il y a lieu que la ville dépose une demande d'aide financière à Espace MUNI dans le cadre du programme Saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière à Espace MUNI dans le cadre du programme Saines habitudes de vie pour le projet du terrain de pétanque dans le Parc des Aînés.
- 2- **SIGNATURE.** Mme Annie Lemieux, directrice générale et greffière, est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la présente demande.

2021,128 TAUX DE TAXATION DISTINCTS POUR LES PRODUCTEURS FORESTIERS RECONNUS

2021-129 **RÉSOLUTION NO 2021-129**
TAUX DE TAXATION DISTINCTS
POUR LES PRODUCTEURS FORESTIERS RECONNUS

CONSIDÉRANT :

- 1 Que l'Assemblée nationale du Québec a adopté en mars 2020 la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles (2020, c.7)*;
- 2 Que cette *Loi* modifie notamment la *Loi sur la fiscalité municipale* pour y inscrire une nouvelle catégorie d'immeubles forestiers;
- 3 Que cette *Loi* regroupe les propriétés forestières de 4 hectares et plus, dont la gestion est encadrée par un plan d'aménagement forestier rédigé par un ingénieur forestier et dont le propriétaire est enregistré comme producteur forestier auprès du ministère des Forêts, de la faune et des Parcs (MFFP);
- 4 Que cette *Loi* permet aux municipalités de moduler le taux de taxation des boisés de leur territoire à l'intérieur d'une fourchette de 66 à 100 % du taux de base;

- 5 Que cette mesure vise à encourager la mise en valeur des forêts privées et comporte également d'autres avantages pour promouvoir la mise en valeur des forêts privées :
 - ✓ favoriser l'encadrement professionnel de la gestion des boisés privés afin d'assurer le respect des règlements et des saines pratiques d'intervention en forêt;
 - ✓ encourager les producteurs forestiers à réaliser plus d'investissements sylvicoles;
 - ✓ soutenir une occupation dynamique du territoire en misant sur les retombées économiques liées aux activités forestières;
 - ✓ accélérer le déclenchement de la mesure de remboursement de taxes foncières;
 - ✓ améliorer la rentabilité des travaux forestiers.
- 6 Que cette mesure entrera progressivement en vigueur en 2021, 2022 et 2023 selon les municipalités;
- 7 Que dans le cadre du Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2021-2024, une action est mise en place par le MFFP ayant comme objectif que 100 municipalités à l'échelle du Québec appliquent cette mesure, d'ici 2024;
- 9 La position de l'Agence Forestière des Bois-Francs relativement à cette mesure découlant du peu de motivation de la part des municipalités à mettre en application cette mesure, car elles devront transférer ces réductions de taxes vers d'autres citoyens de leur communauté afin d'équilibrer leur budget;
- 10 Que l'Agence Forestière des Bois-Francs et ses partenaires croient que les municipalités doivent dénoncer cette situation dans laquelle l'application de cette nouvelle *Loi* en place;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls déclare qu'elle dénonce cette mesure mise en place par l'Assemblée nationale, car il s'agit en fait d'une orientation gouvernementale dont l'application a été transmise aux municipalités.

Une copie conforme de la présente résolution sera transmise auprès de la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'auprès de l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec.

2021,129 ÉLECTIONS DU 7 NOVEMBRE 2021 – Vote par correspondance

Les membres du conseil conviennent de ne pas utiliser le vote par correspondance pour les élections du 7 novembre 2021.

2021,130 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – Demande de diminuer la vitesse sur le boul. Marie-Victorin à 40 km/heure

**2021-130 RÉSOLUTION NO 2021-130
DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DIMINUTION DE LA VITESSE SUR LE BOULEVARD
MARIE-VICTORIN À 40 KM/HEURE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a beaucoup de circulation sur le boulevard Marie-Victorin et des traverses piétonnières, des demandes ont été faites à la ville afin que la vitesse soit diminuée à 40 km/heure;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministère des Transports du Québec de diminuer la vitesse des véhicules à 40 km/heure sur le boulevard Marie-Victorin en milieu urbain.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Transports du Québec.

2021,131 SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES DE KINGSEY FALLS INC. – Versement de la subvention 2021

**2021-131 RÉSOLUTION NO 2021-131
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À
LA SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES
DE KINGSEY FALLS INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La *Loi sur les immeubles industriels municipaux* prévoit à l'article 6.1 que la municipalité peut accorder une subvention à un organisme sans but lucratif afin de favoriser l'exploitation d'un bâtiment industriel locatif;
- 2 Dans cette même loi, les dépenses engagées ne doivent pas excéder 1 % du budget municipal de l'exercice financier visé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. une subvention de **QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000,00 \$)**.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.

2021,132 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. (Centre récréatif Norman Boisvert) – Versement d'une partie de la subvention 2021

**2021-132 RÉSOLUTION NO 2021-132
SUBVENTION ANNUELLE 2021
AU CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre récréatif Kingsey inc. (Centre récréatif Norman Boisvert) est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'organiser des activités sportives sur le territoire de la municipalité;
- 2 La ville est autorisée, aux termes de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, à subventionner une organisation à but non lucratif visant le bien-être de la population;

- 3 L'organisme a fait une demande de contribution financière pour assumer les frais d'exploitation de l'aréna;
- 4 Un montant de 86 200 \$ a été prévu au budget de l'exercice financier 2021;
- 5 L'organisme a fait une demande à la ville pour le versement d'une première partie de la subvention dès maintenant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre récréatif Kingsey inc. (Centre récréatif Norman Boisvert inc.) une partie de la subvention accordée pour l'exercice 2021, soit un montant de **QUARANTE-TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (43 500,00 \$)** dès maintenant et le solde de **QUARANTE-DEUX MILLE SEPT CENTS DOLLARS (42 700,00 \$)** en août 2021.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre récréatif Kingsey inc.

2021,133 AUTORISATION POUR LA TENUE DU MARCHÉ DES ARTISANS

**2021-133 RÉSOLUTION NO 2021-133
AUTORISATION POUR LA TENUE DU
MARCHÉ DES ARTISANS DANS LA COUR
DU CONDO INDUSTRIEL AU 15, RUE LAJEUNESSE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Miellerie King veut organiser un Marché des artisans avec plusieurs exposants, dans la cour du condo industriel au 15, rue Lajeunesse, en conformité avec les mesures imposées par la Santé publique;
- 2 Une partie de la rue Lajeunesse devra être fermée à la circulation pour le bon déroulement de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la tenue du Marché des artisans qui se déroulera chaque samedi entre les mois de mai à septembre inclusivement et durant le mois de décembre pour la période des Fêtes.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Miellerie King et à la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc.

2021,134 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2021,134.1 RÈGLEMENT N° 2021-07 Règlement décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques

2021-134 RÉSOLUTION NO 2021-134 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2021-07 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2021-07 *Règlement décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques* tel que soumis par la greffière.

2021,134.2 RÈGLEMENTS D'URBANISME NOS 2021-11 « Règlement du Plan d'urbanisme », 2021-12 « Règlement de zonage », 2021-13 « Règlement de lotissement », 2021-14 « Règlement de construction », 2021-15 « Règlement de conditions d'émission du permis de construction » et 2021-16 « Règlement de permis et certificats »

2021-135 RÉSOLUTION NO 2021-135 ADOPTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les règlements d'urbanisme portant les numéros :

- N° 2021-11 « Règlement du Plan d'urbanisme »
- N° 2021-12 « Règlement de zonage »
- N° 2021-13 « Règlement de lotissement »
- N° 2021-14 « Règlement de construction »
- N° 2021-15 « Règlement de conditions d'émission du permis de construction »
- N° 2021-16 « Règlement de permis et certificats »

avec les modifications suivantes :

Au n° 2021-12 « Règlement de zonage » :

- L'article 13.6.1 Disposition générale a été modifié par le remplacement du nombre de poules maximum permis dans les zones RU, A-7, A-10 et à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de 3 à 4 poules.
- L'article 14.7.2 Plantations prohibées a été modifié par l'ajout d'un arbre au point h) un érable à Giguère
- L'article 14.7.3 Plantation d'arbres en cour avant a été modifié par le remplacement du délai de plantation de 18 mois à 12 mois après les travaux.
- L'article 14.7.3 Plantation d'arbres a été modifié par la suppression de la dernière phrase du 2^e alinéa.

- L'article 14.7.4 Abattage autorisé avec un certificat d'autorisation a été modifié par l'ajout à la fin du point c) *la hauteur de l'arbre s'il est en santé, le vieillissement de l'arbre s'il est en santé et le frottement des branches sur un bâtiment.*
- L'article 14.7.4 Abattage autorisé avec un certificat d'autorisation a été modifié par la suppression du point i).

Au n° 2021-16 « Règlement de permis et certificats »

- L'article 5.2 Document requis a été modifié à la section 7.1 Construction, réparation ou modification d'une installation septique par la suppression du paragraphe b) qui demandait une attestation supplémentaire de conformité.

2021,134.3 RÈGLEMENT N° 2021-19 Règlement modifiant le règlement n° 18-09 sur la gestion contractuelle

**2021-136 RÉSOLUTION NO 2021-136
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2021-19
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NO 18-09 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2021-19 *Règlement modifiant le règlement n° 18-09 sur la gestion contractuelle* tel que soumis par la greffière.

2021,135 AFFAIRES NOUVELLES

2021,135.1 ÉLAGAGE DES ARBRES

**2021-137 RÉSOLUTION NO 2021-137
ÉLAGAGE D'ARBRES
MANDAT À VERT TIGE AMÉNAGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Plusieurs arbres appartenant à la municipalité demandent un élagage;
- 2 Il y a lieu que la ville procède à une partie de cet élagage cette année;
- 3 La firme Vert Tige a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont disponibles au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à mandater la firme Vert Tige Aménagement pour procéder à l'élagage d'arbres.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **SEPT MILLE DOLLARS (7 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.

3- SOURCE DES FONDS. La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2021,136 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 15.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

